

## Problématique du partage des bénéfices de l'exploitation forestière : défi de la mise en œuvre du Cahier des Charges Sociales dans le territoire d'Oshwe (Province de Mai-Ndombe, RD Congo)

Bolaluembe P. B.<sup>1,2</sup>, Bélanger L.<sup>1</sup>, Bouthillier L.<sup>1</sup>, Kachaka C. S. K.<sup>2</sup> et Ifuta S. N. B.<sup>3</sup>

- (1) Département de Sciences du Bois et de la Forêt, Faculté de Foresterie, Géographie et Géomatique, Université Laval, G1VA06, 2455 Rue de la Terrasse, Québec, Canada / e-mail : pybola25@gmail.com; papy-claude.bolaluembe-boliiale.1@ulaval.ca  
(2) Département de Gestion des Ressources Naturelles, Faculté des Sciences Agronomiques, Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo  
(3) Département de l'Environnement Faculté des Sciences, Université de Kinshasa,

DOI : <http://doi.org/10.5281/zenodo.997623>

### Résumé

*Institutionnalisé en RDC depuis 2010, le Cahier de Charges Sociales est un mécanisme horizontal de partage de bénéfices issus de l'exploitation forestière industrielle. À travers ce mécanisme, des clauses sociales sont directement négociées entre la communauté locale et le concessionnaire forestier afin de contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés locales. Ces clauses sont ensuite mises en œuvre grâce au Fonds de Développement Local qui est estimé sur la valeur marchande de chaque mètre cube de bois exploitable dans la concession forestière. Cet article porte sur une étude de cas que nous avons réalisée au territoire d'Oshwe dans la province de Mai-Ndombe en RDC sur la période de 2012 à 2014. L'objectif poursuivi était de recueillir et d'analyser les perceptions*

*des communautés locales riveraines à cinq concessions forestières et celles des autres acteurs, sur la période de négociations des clauses sociales du cahier des charges. Notre démarche méthodologique a consisté à l'analyse qualitative des perceptions des parties prenantes. Elle nous a permis d'établir des convergences entre les perceptions des communautés locales et celles des autres acteurs. La convergence majeure ressortie par cette étude est l'aboutissement général des négociations des clauses du cahier des charges sociales qui révèle l'enthousiasme des Communautés Locales et des autres acteurs sur la conception organisationnelle du Cahier de Charges Sociales en tant que mécanisme formel de co-gestion du Fonds de Développement Local.*

**mots clés :** *Local communities, forest logging, social responsibility contract, benefit sharing, perceptions*

### Abstract

*Institutionalized in the DRC since 2010, the Social Responsibility Contract is a horizontal mechanism of sharing benefits from industrial logging. Through this mechanism, social clauses are directly negotiated between the local community and the forest manager to reduce poverty in local communities. Then, these clauses are implemented through local development fund that is estimated by the market value of each cubic meter exploitable wood inside the forest concession. This paper focuses on a case study that we conducted at the Oshwe territory of Mai-Ndombe province in the DRC over the period from 2012 to 2014. The aim was to collect and analyze the perceptions of local communities*

*living near five forest concessions and perceptions of other actors about the period of negotiations of social clauses. Our methodological approach was the qualitative analysis of stakeholder's perceptions. It has allowed us to establish similarities between the perceptions of local communities and other stakeholders. The major convergence emerged from this study is the general conclusion of the negotiations of the terms of social responsibility contract revealing enthusiasm of local communities and other stakeholders on organizational design of social responsibility contract as a formal co-management mechanism of local development funds.*

**Keywords:** *Communautés locales, exploitation forestière, cahier des charges sociales, partage des bénéfices, perceptions*

### 1. Introduction

Dans le bassin du Congo, la contribution du secteur forestier formel à la réduction de la pauvreté des

Communautés Locales (CL) est un enjeu majeur de l'Aménagement Durable des Forêts (ADF). Elle préoccupe toutes les catégories des parties prenantes

tant au niveau régional qu'international (De Wasseige et al., 2012). Déjà, une des recommandations du Sommet de la Terre tenu à Johannesburg en 2002, était que les différentes parties prenantes s'impliquent davantage dans la lutte contre la pauvreté des communautés locales (Dungumaro, 2013). L'industrie forestière du bassin du Congo est concernée particulièrement par cet enjeu (ATIBT, 2005). En effet, elle peut contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés locales indirectement au niveau national et directement au niveau local (OCDE, 2009; FAO, 2016).

D'après l'OCDE (2009), le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière industrielle est une des composantes dans la lutte contre la pauvreté des communautés locales et des peuples autochtones avoisinant les concessions forestières au niveau local. Les bénéfices issus de l'exploitation forestière peuvent être monétaires ou non monétaires. Les bénéfices monétaires concernent, notamment, l'établissement de fonds de développement locaux alimentés par les taxes payées par le concessionnaire forestier à l'État puis rétrocédés au niveau de l'entité territoriale décentralisée dans laquelle l'exploitation forestière se réalise (Contreras-Hermosilla et Ríos, 2002; Ferroukhi et Echeverría, 2003). Le fonds de développement local peut être aussi alimenté et calculé directement au niveau local. Ce calcul est basé sur la somme de la valeur marchande de chaque unité de volume de bois exploitable en fonction des espèces d'arbres inventoriées. Les bénéfices non monétaires portent sur la contribution en termes de services au bien-être des communautés locales. Il s'agit, par exemple, de l'appui du concessionnaire à la réfection des infrastructures sociales notamment les écoles, les centres de santé ou les routes ainsi que la mobilité des biens et des personnes au niveau local. Le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière peut être considéré comme une mesure de compensation à l'accès réduit des communautés locales et des peuples autochtones aux ressources forestières qu'ils utilisent traditionnellement, suite à l'établissement d'une concession forestière sur leur territoire traditionnel (FAO, 2016). En ce sens, c'est une mesure d'équité sociale qui implique un partage clair, transparent ou juste des bénéfices (Sunam et McCarthy, 2010).

D'après Schmitt et Batekita (2015), les mécanismes publics de partage des bénéfices dans le bassin du Congo comprennent le cahier de charges de l'exploitant forestier, le Fonds de Développement Local (FDL) et la rétrocession de la redevance

forestière annuelle. Au niveau de la RDC, le FDL est lié au cahier de charges et constitue sa principale et unique source financière. Pour le cas du Gabon et de la République du Congo (RC), le FDL n'est pas directement lié au cahier de charges de l'exploitant. La RC a un projet de révision du code forestier afin d'inscrire le FDL dans le cahier de charges du concessionnaire forestier. Au Cameroun, le FDL n'existe pas. En lieu et place du FDL, un arrêté a été promulgué depuis 1998 fixant les modalités de gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources non seulement forestières mais aussi fauniques. En effet, ces revenus incluent plusieurs mécanismes de partage des bénéfices notamment la rétrocession de la redevance forestière annuelle, les revenus sur l'exploitation des forêts communautaires, les revenus sur l'exploitation des forêts communales, les taxes sur les produits d'autorisation de récupération du bois et les taxes d'affermage sur les zones de chasse dans les concessions forestières.

En RDC, la Banque Mondiale ainsi que les Agences de Coopération multilatérale et les Organisations Non Gouvernementales internationales ont appuyé la promulgation du Cahier de Charges Sociales (CCS) comme un des éléments constitutifs des contrats de concession forestière (Banque Mondiale, 2012). La promulgation d'une telle exigence légale s'inscrit dans un objectif de redynamisation de la contribution de l'industrie forestière à la réduction de la pauvreté des communautés locales en RDC (Karsenty et al., 2008).

La mise en œuvre du CCS est par conséquent une première expérience de responsabilisation des communautés locales dans la gestion des bénéfices financiers tirés de l'exploitation forestière en RDC et plusieurs défis en découlent.

Notre étude porte sur les défis de la mise en œuvre du CCS en RDC, le CCS étant considéré comme une innovation institutionnelle et un nouveau mécanisme de partage des bénéfices tirés de l'exploitation forestière en RDC. Pour explorer la question, nous sommes plus particulièrement intéressés au processus de la mise en œuvre des CCS dans le territoire d'Oshwe (province de Mai-Ndombe), processus qui a impliqué 6 communautés locales avoisinant 5 vieilles concessions forestières de la RDC. Ce type d'étude de cas donne l'opportunité d'approfondir l'analyse de la perception de différents acteurs impliqués dans un processus quelconque (Tremblay, 1968; Stoecker, 1991; Roy, 2010). À l'issue de l'enquête qualitative auprès des communautés locales et des autres participants à la mise en œuvre du CCS au niveau d'Oshwe, nous nous intéressons aux parties prenantes intervenant au niveau

national sur le dossier de l'aménagement durable des forêts. En prenant en compte les perceptions des autres parties prenantes intervenant au niveau national, nous visions combler les limites d'une étude de cas qui ne permettent pas l'extrapolation des résultats du territoire vers l'ensemble du pays comme le mentionne Steinberg (2015).

Notre étude de cas porte sur la période de 2012 à 2014 durant laquelle la mise en œuvre du CCS est caractérisée par les premières expériences du suivi des clauses du CCS négociées puis signées par les délégués de la CL et le concessionnaire forestier. Nos questions de recherche étaient de comprendre : les perceptions des communautés locales et des autres parties prenantes sur la mise en œuvre du CCS dans le territoire d'Oshwe? les perceptions des autres parties prenantes du secteur forestier sur la mise en œuvre du CCS dans d'autres territoires de la RDC? les défis à la mise en œuvre du CCS perçus par les différentes parties prenantes aux niveaux local et national ?

Cette étude a permis de recueillir et d'analyser les perceptions des communautés locales et des autres participants à Oshwe sur les défis de la mise en œuvre

du CCS au territoire d'Oshwe. Elle a aussi à établir les convergences et les divergences dans les perceptions des acteurs et des parties prenantes sur les défis de la mise en œuvre du CCS au territoire d'Oshwe. Enfin, l'étude a établi les convergences ou les divergences entre les perceptions des parties prenantes sur la mise en œuvre du CCS au niveau local et au niveau national. Notre première hypothèse est que les perceptions des parties prenantes convergent vers la reconnaissance des avantages apportés par la mise en œuvre du CCS au territoire d'Oshwe. En second lieu, il est probable que la mise en œuvre du cahier des charges sociales induise un certain nombre des défis que relèvent les parties prenantes et les acteurs aux niveaux national et local. En dernier lieu, nous vérifions l'hypothèse selon laquelle il y a des facteurs qui facilitent ou bloquent la mise en œuvre du CCS.

## 2. Matériel et Méthodes

### 2.1 Cas d'Oshwe

Le territoire d'Oshwe est localisé dans la province de Maï-Ndombe en RDC (RGC, 2016). Le territoire d'Oshwe qui occupe une superficie de 43 000 km<sup>2</sup>, est

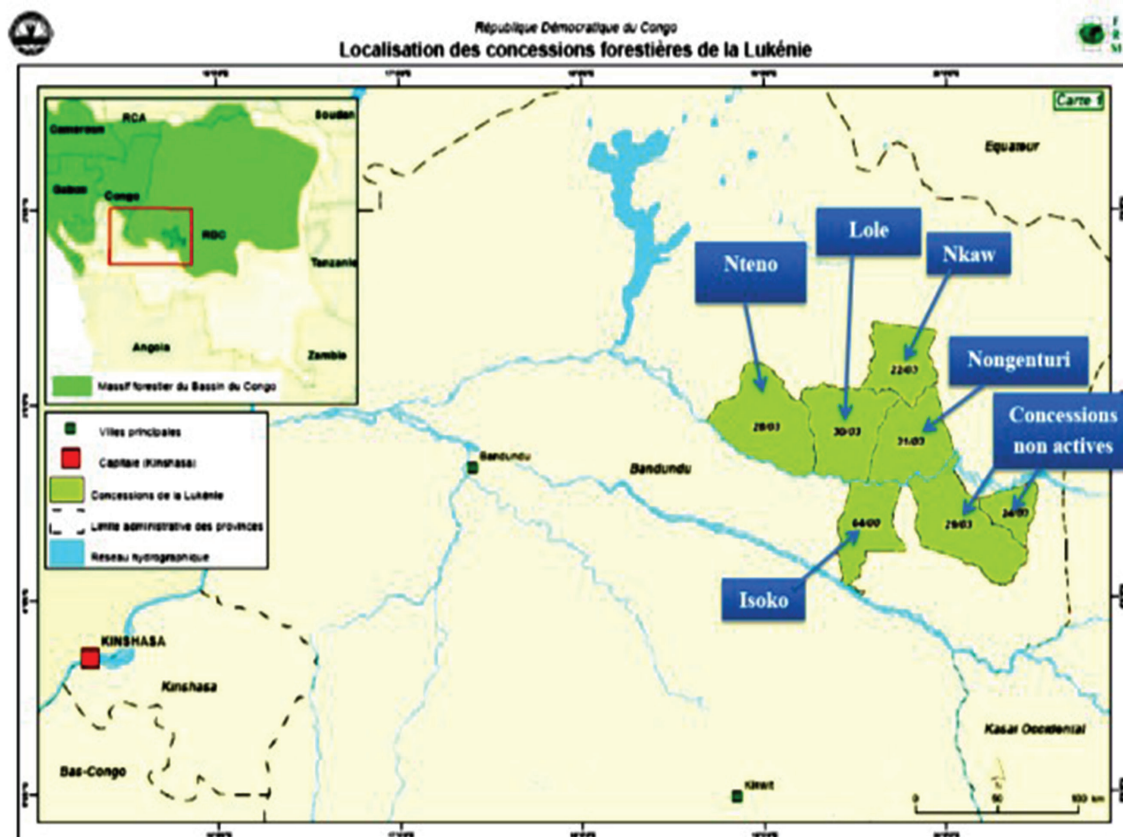


Figure 1 : Carte des concessions de SODEFOR au territoire d'Oshwe (FRM, 2013)

**Tableau 1 : Groupements riverains aux concessions de la SODEFOR dans le territoire d’Oshwe (Province de Mai-Ndombe, RD Congo)**

Concession	Numéro de la concession correspondant à la Garantie d’approvisionnement	Groupement	Superficie (Ha)
Nteno	N° 28/03	Mbidjankama	154 939
Isoko	N° 64/00	Batito -Sud	121 785
Nkaw	N° 22/03	Bokongo et Imoma	89 930
Nongeturi	N° 31/03	Batito -Nord et Bolendo	130 627
Lole	N° 30/03	Bokongo et Mbindjankama	153 897

situé entre 2° 45’ et 3° 25’ de latitude Sud et 18° 40’ et 19° 20’ de longitude Est, il est subdivisé en 4 secteurs et 9 groupements. La population s’élève à environ 233 867 habitants avec une densité de 5 habitants/km<sup>2</sup> et le taux de croissance démographique est de 2,5% (Romaniuk, 2006). 80% de la population au sein de cette province vit en milieu rural et concernant le genre, la population est constituée à 53% de femmes contre 47% des hommes (Ministère du Plan/RDC, 2005). Le cadre socio-économique d’Oshwe est particulièrement caractérisé par la pauvreté autant que les zones rurales de la RDC en général (PNUD, 2009; Ministère du Plan/RDC, 2011; Kongolo et Zamberia, 2015). L’exploitation forestière industrielle est l’un des poumons économiques de la province de Mai-Ndombe et particulièrement du territoire d’Oshwe. D’ailleurs, la compagnie de Société et de Développement Forestier (SODEFOR), y exploite le bois d’œuvre depuis 1994 (FRM, 2011). Entre 1980 et 1990, l’aménagement des dites concessions était suivi par une cellule technique de la coopération canadienne en partenariat avec l’administration forestière de la RDC qui portait le nom de Zaïre à l’époque.

Huit (8) groupements sont riverains à cinq concessions forestières de la SODEFOR et ils sont inscrits dans le tableau 1. Ces groupements avaient soit signé des clauses sociales avec la compagnie, soit négocié les clauses sans s’accorder avec la compagnie, ni les signer. La figure 1 illustre les concessions de la SODEFOR concernées par notre étude.

## 2.2 Approche méthodologique générale

Notre approche méthodologique est l’analyse qualitative des perceptions des parties prenantes sur la mise en œuvre du CCS au territoire d’Oshwe. Elle comprend 3 grandes étapes : l’enquête sur le terrain, l’analyse qualitative des perceptions des acteurs au niveau national et l’analyse qualitative et comparative des perceptions des acteurs et parties prenantes intervenant au niveau local avec celles des acteurs et parties prenantes intervenant au niveau national.

## 2.3 L’enquête

Notre étude a été réalisée en utilisant des entretiens de groupe, des entretiens individuels semi-dirigés, l’observation participante et l’observation non participante. Cette approche constitue une triangulation méthodologique comme le décrivent Moran-Ellis et al. (2006), car quatre techniques d’enquête sont utilisées pour aboutir à une seule fin; celle d’analyser la perception des acteurs et des parties prenantes sur la mise en œuvre du CCS. Le nombre des participants lors des entretiens semi-dirigés ou les groupes de discussion était fixé sur le principe de la saturation. Pour Deslauriers (1991) et Dépelteau (2000), la saturation est atteinte lorsque l’investigation n’apporte plus rien de nouveau et que les données récoltées deviennent répétitives.

### 2.3.1 Entretiens individuels semi-structurés et groupes de discussion

Les délégués des communautés locales ont participé au groupe de discussion organisé respectivement dans les villages Taketa et Esangambala (groupement Mbinjankama) en 2013. Geoffrion (2010) définit le groupe de discussion communément connu sous le nom de focus-groupe comme une technique d’entrevue qui réunit de six à douze participants et un animateur, dans le cadre d’une discussion structurée, sur un sujet particulier. Notre deuxième groupe de discussion a constitué une assemblée de consultation de la CL. En effet, en dehors de la vingtaine des participants formellement conviés en qualité de délégué villageois, certains membres du village y prenaient part à nos entretiens de groupe sans y être formellement conviés ; Ce sont les jeunes hommes et les femmes qui ne font pas partie des délégués villageois. Nous avons organisé deux entretiens de groupe qui ont réuni un total de 101 participants.

L’avantage qu’offre la technique d’entretien semi-dirigé est que l’interviewé qui se sentirait plus à l’aise qu’en groupe, exprimerait alors plus aisément sa pensée (Limerick et al., 1996; Patton, 2002; Babbie,



2005). Ainsi, nous avons interviewé individuellement deux membres du Comité Local de Gestion (CLG) du groupement Mbindjakama au sein de la base-vie de Nteno ainsi que le représentant de l'État, un expert indépendant, un délégué d'une ONG nationale, un délégué d'une ONG internationale et un délégué de la concession forestière. Nous avons eu l'autorisation de la compagnie SODEFOR d'interviewer son délégué.

### 2.3.2 L'observation non participante au niveau local

L'observation non participante est intéressante pour établir des convergences ou des divergences en dehors des contenus des discours recueillis des acteurs (Dépelteau, 2000; Bastien, 2007). Les réunions de négociation des clauses du CCS entre la compagnie et les délégués des groupements Bokongo dans la cité d'Oshwe, chef-lieu du territoire d'Oshwe en 2012, la réunion de révision des clauses du CCS entre les groupements Batito Nord et Batito Sud avec la compagnie a fait l'objet de l'observation non participante en 2012 au village Imoma.

### 2.3.3 Parties prenantes et acteurs intervenant au niveau national et l'observation participante

L'observation participante est marquée par notre implication en qualité de modérateur ou de participant lors des fora nationaux sur le rôle de la certification forestière en RDC et sur le partage d'expérience sur la mise en œuvre du CCS en RDC (CEFDHAC-RDC, 2014; MECNDD, 2015). D'après Bastien (2007), l'observation participante est une méthode qui permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité.

**Tableau 2: Convergence des perceptions des intervenants au territoire d'Oshwe (Province de Maï-Ndombe, RD Congo)**

Unités de sens ressorties des discours des intervenants	Intervenant					
	DCL	DCF	RE	DONGn	DONGi	Exp
1. Opportunité des bénéfices apportés par le CCS	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Cadre de dialogue du CCS	✓	✓	o	✓	o	✓
3. Première expérience de la mise en œuvre du CCS	✓	✓	o	o	o	o
4. Facilitation des ONG dans le processus	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5. Défis de la transparence dans le calcul du FDL	✓	o	✓	o	o	o
6. Défis de transparence dans la gestion du FDL	✓	o	✓	✓	✓	o
7. Défis observés dans le respect des clauses du CCS	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8. Problème de lenteur dans la construction des infrastructures communautaires.	✓	X	✓	✓	✓	✓

Légende du tableau

- ✓ : Convergence
- o : Aucun avis précis sur la question
- X : Avis contraire

## 2.4 Analyse de contenu des discours

Nos données fondamentales sont les perceptions des parties prenantes et des acteurs sous forme de discours oraux enregistrés en fichiers audio à l'aide d'un dictaphone. Ensuite, ils ont été retranscrits en texte intégral saisi en format Word 2010 connus aussi sous l'appellation de verbatim. Nous avons effectué une analyse manuelle des verbatim afin d'obtenir nos résultats qui sont présentés sous forme de tableau de convergence. L'analyse de contenu nous a aussi permis d'établir des liens entre les différents discours des parties prenantes et des acteurs enquêtés (Sabourin, 2010; Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Ces liens sont soit des convergences soit des divergences sur les avis donnés quant aux défis de la mise en œuvre du CCS. De plus, les unités de sens sont les idées clés qui ressortent de l'analyse du contenu des discours des intervenants durant l'enquête.

## 3. Résultats

Afin de faciliter la présentation des résultats, nous avons codifié les différentes catégories d'intervenants aux entrevues de la manière suivante:

- CL = Communauté Locale;
- DCL = Délégué de la Communauté Locale travaillant dans le Comité Local de Gestion (CLG) ou le Comité Local de Suivi (CLS);
- DCF = Délégué du Concessionnaire Forestier;
- DONGn = Délégué d'une ONG nationale;
- DONGi = Délégué d'une ONG internationale;
- Exp = Expert Indépendant;
- RE = Représentant de l'État.

Le tableau 2 présente les unités de sens ressorties de l'analyse des verbatim des différents acteurs consultés au territoire d'Oshwe.

### 3.1 Perceptions des parties prenantes et des acteurs interviewés au territoire d'Oshwe

Le tableau 2 indique qu'il y a une convergence totale des perceptions des acteurs sur trois unités de sens notamment la reconnaissance des bénéfices apportés par la mise en œuvre du CCS, la facilitation des ONG dans la mise en œuvre du CCS et les défis du respect des clauses du CCS. Pour les autres unités de sens, les convergences sont partielles et un seul cas de divergence est observé. Il s'agit de la lenteur qui caractérise la poursuite des travaux de construction.

### 3.2 Observation non participante au niveau local

A l'issue de l'observation participante, le premier constat est que les négociations des clauses ont généralement abouti et le CCS est favorablement adopté par tous les acteurs. Le deuxième constat

**Tableau 3 : Convergence des perceptions des acteurs et des parties prenantes du niveau local et du niveau national (Province de Maï-Ndombe, RD Congo)**

Unités de sens ressorties des discours des intervenants	Intervenants au niveau local						Intervenants au niveau national
	DCL	DCF	RE	DONGn	DONGi	Exp	
1. Opportunité des bénéfices apportés par le CCS	√	√	√	√	√	√	√
2. Cadre de dialogue du CCS	√	√	o	√	o	√	√
3. Première expérience de la mise en œuvre du CCS	√	√	o	o	o	o	√
4. Facilitation des ONG dans la mise en œuvre du CCS	√	√	√	√	√	√	√
5. Défis de la transparence dans le calcul du FDL	√	o	√	o	o	o	√
6. Défis de transparence dans la gestion du FDL	√	o	√	√	√	o	√
7. Défis observés dans le respect des clauses du CCS	√	√	√	√	√	√	√
8. Problème de lenteur dans la construction des infrastructures communautaires.	√	X	√	√	√	√	√
9. Élans de leadership des délégués de la CL	o	o	o	o	o	o	√
10. Reconnaissances des mécanismes des marchés comme opportunité du respect des clauses du CCS	o	o	o	o	o	o	√

est la flexibilité des accords contractualisés du CCS en vertu de l'arrêté ministériel 023 du 07 juin 2010 fixant le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat des concessions forestières qui régit la mise en œuvre du CCS. Notre troisième constat est l'échec des négociations entre le groupement Bokongo et la compagnie SODEFOR. Les négociations ont été difficiles car les relations entre le concessionnaire et le groupement étaient fragiles suite à un cas de conflit précédant la mise en œuvre du CCS.

### 3.3 Observation participante au niveau national

Au niveau national, les perceptions des intervenants ont convergé sur une force majeure de la mise en œuvre du CCS en RDC à savoir les bénéfices apportés par la mise en œuvre du CCS. Aussi, l'institutionnalisation du cadre multi-acteurs et de dialogue établi entre la CL et le concessionnaire forestier en est également une force. Par ailleurs, les audits de certification sont des mécanismes de contrôle externe que les intervenants au niveau national soutiennent comme une opportunité au respect des droits des CL et des Peuples Autochtones. Par contre, le contrôle réalisé par le comité de suivi est un mécanisme interne de la gestion du FDL.

D'autre part, la faible compréhension de l'estimation du FDL calculé par le concessionnaire, pourrait être une source d'interprétations contradictoires en défaveur de la mise en œuvre du CCS. Cela

entraînerait le doute auprès de la CL sur la précision du montant du FDL. Une autre source de blocage est le fait que certains concessionnaires ne s'engagent dans la mise en œuvre du CCS sans avoir les garanties matérielles d'y parvenir. En plus, le vote des membres de CLG ou de CLS entraîne des conflits de leadership entre les membres de la CL. Cela est le fruit du jeu démocratique du choix des membres du CLG ou CLS qui nécessite une campagne avant le vote.

### 3.4 Analyse comparative des perceptions des acteurs et des parties prenantes intervenant au niveau local et celles des intervenants au niveau national

Le tableau 3 indique une convergence totale sur toutes les unités de sens ressorties des perceptions des acteurs interviewés à Oshwe avec celles des perceptions des acteurs au niveau national. Toutefois, deux autres unités de sens sont ressorties uniquement des perceptions des acteurs du niveau national. Il s'agit des querelles de leadership entre les membres de la CL et de la reconnaissance des mécanismes du marché pour contrôler le respect des clauses du CCS.

## 4. Discussion

L'aboutissement des négociations dans le cas mené des CL du territoire d'Oshwe est dû à une combinaison de facteurs qui ont contribué à l'aboutissement des négociations pour la signature des accords. En premier lieu, il y a eu de bons fondements concernant le respect des droits et cogestion du processus entre les CL et

le concessionnaire forestier. En second lieu, il y a eu une bonne conception organisationnelle du processus qui répond aux critères reconnus d'une bonne gouvernance des ressources naturelles. D'ailleurs, Banque Mondiale (2012) reconnaît aussi que la conception organisationnelle du CCS se caractérise par le respect des critères d'une bonne gouvernance. Néanmoins, ça n'a pas été nécessairement facile étant donné le corollaire d'une première expérience et des défis liés à la mise en œuvre qui en découlent. L'antécédent relationnel entre la compagnie et le groupement Bokongo a contribué à l'échec des négociations car le dialogue n'était pas harmonieux entre ces deux parties malgré les efforts de facilitation des ONG et la supervision de l'administrateur du territoire. Kwokwo et al. (2010) ont aussi constaté la détérioration des relations entre la compagnie et le groupement Bokongo.

#### **4.1 Cogestion et respect des droits des communautés locales**

Les délégués de la CL font partie des comités de négociation, de gestion et de suivi de l'utilisation du FDL. Cette gestion inclusive dans la mise en œuvre du CCS converge avec le point de vue de Buttoud et Nguinguiri (2016). Ces derniers estiment que la gestion inclusive est le gage d'une gestion transparente, équitable, crédible et légitime dans la gouvernance forestière territoriale.

L'exigence de la signature des clauses du CCS et leur mise en œuvre sont des pistes de solution au problème de dualisme qui concerne la propriété foncière entre le pouvoir coutumier et le pouvoir public. En effet, les autorités coutumières et l'administrateur du territoire, comme représentant de l'État, sont impliqués dans la mise en œuvre du CCS. Oyono et Nzuzi (2006) ainsi que Banque Mondiale (2012) ont aussi mentionné que la mise en œuvre du CCS est une piste de solution aux conflits territoriaux qui en découlent.

#### **4.2 Mécanisme horizontal de partage des bénéfices**

L'ancien mécanisme de rétrocession budgétaire de taxes et redevances forestières est qualifié, par Schmitt et Batekita (2015), de mécanisme vertical de partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière. En contraste, le CCS peut être qualifié de mécanisme horizontal de partage de bénéfices issus de l'exploitation forestière, car le CCS est directement négocié entre le concessionnaire forestier et la CL et le fonds de développement local est directement accessible à la cogestion par ces deux parties. En plus, Karsenty et al. (2008) définissent le CCS comme un accord contractuel entre la CL et le concessionnaire

forestier. La nature de cet accord ressort également l'horizontalité dans le partage des bénéfices entre les deux parties concernées.

#### **4.3 Gestion participative de la CL au CCS**

La conception organisationnelle de la mise en œuvre du CCS se caractérise par le respect du critère de la participation effective de la population. Notre constat converge avec l'analyse faite par Bouthillier et Roberge (2007), Secco et al. (2014) ainsi que Buttoud et Nguinguiri (2016) ; ces derniers ont mentionné que ce critère devrait caractériser un cadre multi-acteur transparent et légitime. La participation des acteurs est un critère fondamental d'une gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, comme l'estiment Ostrom (1990), Lockwood et al. (2010) ainsi que Poteete et al. (2010).

#### **4.4 Mise en œuvre du CCS dans un cadre de dialogue multi-acteurs**

La mise en œuvre du CCS permet une synergie à la fois des acteurs et des parties prenantes. Les ONG ont joué un rôle critique auprès de la CL comme facilitateurs et formateurs. Contreras-Hermosilla et Ríos (2002) ont aussi constaté le rôle important des ONG dans la réforme de la gouvernance forestière publique en Bolivie. Par contre, Boukoulou (2003) a constaté en République du Congo que de nombreuses ONG ne contribuent pas au développement local, ni n'accompagnent effectivement les CL, mais elles travaillent pour leur propre intérêt.

#### **4.5 Équité dans le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière**

Les acteurs et les parties prenantes saluent la formalisation des accords entre la CL et le concessionnaire forestier comme une mesure d'équité pour le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière. En effet, la construction ou la réfection des infrastructures de base sont appréciées par la CL. Cette dernière donne une priorité aux écoles pour l'éducation de la jeunesse en vue de l'épanouissement intellectuel au niveau des villages. Kongolo et Zamberia (2015) ont constaté que les CL dans d'autres provinces de la RDC expriment ce même besoin suite à la fragilité de l'État et de la pauvreté qui caractérise les zones rurales.

#### **4.6 Défis du respect des clauses du CCS**

La lenteur dans le transport des matériels de construction et le décaissement des fonds alloués à la mise en œuvre du CCS est perçue par les différents intervenants à la fois comme une faiblesse et une menace à la mise en œuvre du CCS. Ce constat rejoint le point de vue de Nzita (2014) qui signale que cette

faiblesse indique un manque de respect des clauses du CCS et constitue un germe potentiel de conflits. Joris et Bingombe (2010) ont aussi constaté que les différents modèles de gestion participative au sein des concessions forestières en Afrique Centrale se caractérisent par un dysfonctionnement des comités de gestion. Pour ces derniers, ce dysfonctionnement est à la base de nombreux conflits au sein des CL.

## 5. Conclusion

La conception organisationnelle du CCS et l'institutionnalisation du rôle des différents acteurs sont des facteurs clés qui ont favorisé l'aboutissement des négociations et l'installation des comités de gestion et de suivi du Fonds de Développement Local au territoire d'Oshwe. Néanmoins, un conflit territorial qui a entaché les relations entre les parties prenantes avant les négociations du CCS est un facteur d'échec des négociations. Le respect du chronogramme concernant la disponibilité des ressources financières du fonds de développement local et la réalisation des infrastructures sociales, est un défi de la mise en œuvre du CCS.

Les différentes informations fournies par cette étude touchent particulièrement la contribution de l'exploitation forestière au bien-être des CL à travers la mise en œuvre du CCS comme un mécanisme horizontal de partage des bénéfices qui concernent au départ la communauté locale et le concessionnaire forestier. Par ailleurs, notre étude n'a pas abordé le cas des Peuples Autochtones. Il est probable que la contractualisation des accords du CCS entre ces derniers et un concessionnaire forestier entraînent d'autres défis de leur mise en œuvre que cette étude n'aurait pas décelés.

Il sera intéressant d'évaluer la mise en œuvre du CCS sur plusieurs territoires de la RDC à l'aide d'un dispositif quantitatif. Il s'agirait de capitaliser les différentes expériences vécues en RDC. Cela rendrait plausible le développement de stratégies renforçant la contribution de l'exploitation forestière au bien-être des communautés locales. Ces stratégies déborderaient les frontières de la RDC et seraient généralisables dans le bassin du Congo.

## Remerciements

Nous remercions le comité de gestion de la compagnie SODEFOR pour l'accès à ses concessions. Nous remercions aussi le Professeur Damase KHASA et l'équipe de coordination du projet FOGRN qui nous ont soutenus financièrement ainsi que Mr.

Patrice BELLEFLEUR pour son appui concernant la documentation sur les analyses qualitatives.

## Bibliographie

**Action Massive Rurale (AMAR) et Union pour le Développement des Minorités Ekonda (UDME). (2011).** Rapport de mission d'accompagnement des populations riveraines d'Oshwe à l'organisation et à la structuration en comités locaux de développement et de conservation en prélude des comités de négociation de la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière. *Réf: WWF-RDC/CC/002/FY11/CHB/CD002002*, 27 p.

**Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). (2005).** Étude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines: application au cas de l'Afrique centrale. Tome 2 « *Aspects sociaux* ». 96 p.

**Babbie, E. (2005).** The basics of social research, fourth edition. *Belmont, CA: Thomson Wadsworth*, 550 p.

**Banque Mondiale (World Bank/Africa Region) (2012).** Forests, Trees and Woodlands in Africa, An *Action Plan for World Bank Engagement*, 112 p.

**Bastien, S. (2007).** Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, 27 (1) : 127-140.

**Boukoulou, H. (2003).** Le double "je" des ONG environnementalistes d'Afrique centrale : le cas de l'ANZAS au Congo-Brazzaville », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 26 | 2003, mis en ligne le 16 juin 2008, Consulté le 14 août 2015. URL : <http://apad.revues.org/3553>

**Bouthillier, L. et Roberge, A. (2007).** Les intentions des programmes de participation du public appliqués par l'industrie forestière : État de la situation au Québec. *The Forestry chronicle* 83 (6): 810-817.

**Buttoud, G. et Nguingiri, J.C. (Éds). (2016).** La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale : passer de la participation au partage des pouvoirs. *FAO-CIFOR* : Libreville-Bogor, 250 p.

**Campenhoudt, L.V. et Quivy, R. (Éds). (2011).** Manuel de recherche en sciences sociales. *Dunod*, Paris, 262 p.

**CEFDHAC-RDC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale**



- en République Démocratique du Congo). (2014).** Rapport de la Table-Ronde sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RD Congo, 23 p.
- Contreras-Hermosilla, A. et Ríos, M. (2002).** Social, Environmental and Economic Dimensions of Forest Policy Reforms in Bolivia, *Forest Trends, Washington D.C.*, 39 p.
- Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A., Topa, G. (2007).** La forêt en République Démocratique du Congo post-conflit : analyse d'un agenda prioritaire. *Banque mondiale, Cirad, Cifor, Bogor*, 82 p.
- Deslauriers, J.-P. (1991).** Recherche qualitative. *Guide pratique. Montréal, Mc Graw-Hill*, 142 p.
- Dépelteau, F. (2000).** La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats. *Les presses de l'université Laval, De Boeck université*, 417 p.
- De Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P., et Eba'a Atyi, R. (Éds). (2012).** Les forêts du bassin du Congo: État des forêts 2010. *Office de publication de l'Union européenne, Luxembourg*, 274 p.
- Dungumaro, E. W. (2013).** Biodiversity Conservation and the Poor: Practical Issues beyond *Global Conferences. Natural Resources* (4): 333-340.
- Ferroukhi, L. et Echeverría, R. (2003).** « Decentralized Forest Management Policies in Guatemala » In Ferroukhi, L. (Ed.), *Municipal Forest Management in Latin America, Center for International Forestry Research, Jakarta*.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2016).** Forty years of community-based forestry. *A review of its extent and effectiveness. Rome*, 168 p.
- Forêt Ressource Management (FRM). (2011).** Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation sur les concessions SODEFOR en cours de certification *FSC*, 72 p.
- Gauthier, B. (2010).** Recherche sociale, 5ème édition. De la problématique à la collecte des données. Québec, Canada, *les presses de l'université du Québec*, 767 p.
- Geoffrion, P. (2010).** Le groupe de discussion In Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Gauthier, B (Éd.), *Presses du Québec, 5ème Édition, Québec*, pp. 391-414.
- Joiris, D.V., Bigombe, P.L. (2010),** Gestion participative des forêts d'Afrique Centrale, Un modèle à l'épreuve de la réalité, *Éditions Quae*, 251 p.
- Karsenty, A., Chloé, J. et Singer, B. (2008).** Politiques sociales des concessionnaires forestiers en Afrique de l'Ouest et Centrale. *Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) Paris, France*.
- Kongolo, M. et Zamberia, A. M. (2015).** State Fragility and Capacity Building in SubSaharan Africa: The Case of the Democratic Republic of Congo In State Fragility and State Building in Africa, Olowu, D., Chanie, P. (Eds). (2016). Volume 10 of the series United Nations University *Series on Regionalism, Springer*, pp. 183-207.
- Kwokwo, A. B., Heuse, E., Ozinga, S. (2012).** Formal complaint by Greenpeace against SODEFOR's association with FSC, *Complaints Panel Report*, 21 p.
- Limerick, T., Grace, M. & Limerick, B. (1996).** The Politics of Interviewing: Power Relations and Accepting the Gift. *International Journal of Qualitative Studies in Education*, 9 (4) : 449-460.
- Lockwood, M., Davidson, J., Curtis, A., Stratford, E. & Griffith, R. (2010).** Governance Principles for Natural Resource Management. *Society & Natural Resources*, 23 (10) : 986-1001.
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Développement Durable-(MECND)/ Mission de facilitation, UC-PFCN, DGF. (2015).** Partage d'expérience sur la mise en œuvre des accords de clause sociale, 31 p.
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT). (2010).** Arrêté Ministériel N° 023/CAB/MIN/ECN-T/28/JEB/10 du 07 Juin 2010 fixant le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges sociales du contrat de concession forestière, 13 p.
- Moran-Ellis, J., Alexander, V.D., Cronin, A., Dickinson, M., Fielding, J., Sloney, J. & Thomas, H. (2006).** Triangulation and Integration: processes, claims and implications. *Qualitative Research*, 6 (1): 45-59.
- Muthoo, M.K. (2012).** Certification forestière et l'économie verte. *Unasylva (FAO)*, 63 (239) : 17-23.

- Nzita, P. (2014).** Évolution de la signature des accords de clause sociale. Communication lors de la Table Ronde de la Conférence sur les Écosystèmes Forestiers, Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), Kinshasa/RDC.
- Organisation Africaine du Bois (OAB) et Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OAB-OIBT). (2003).** Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique. Produits en collaboration par l'Organisation africaine du bois et l'Organisation internationale des bois tropicaux, *Série Développement de politiques OIBT* No 14, 26 p.
- Organisation de la Coopération et de Développement Économique (OCDE). (2005).** La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, *OCDE, Paris*, 124 p.
- Organisation de la Coopération et de Développement Économique (OCDE). (2009).** Ressources naturelles et croissance pro-pauvres, *Enjeux économiques et politiques*, 165 p.
- Ostrom, E. (1990).** Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, New York, *Cambridge University Press*, 90 p.
- Oyono, P.R., et Nzuzi, F. (2006).** Au sortir d'une longue « nuit » institutionnelle, nouvelles transactions entre les politiques forestières et les sociétés rurales en RD Congo post-conflit. *Afrique et Développement*, 31 (2) : 185-216.
- Patton, M.Q. (2002).** Qualitative research and evaluation methods. 3rd edition. *Thousand Oaks, CA: Sage Publications*, 588 p.
- Poteete, A. R., M. A. Janssen, & E. Ostrom (Éds). (2010).** Working Together: Collective Action, the Commons, and Multiple Methods in Practice. Princeton, NJ: Princeton University Press. *International Journal of the Commons*, 5 (1) : 152-155.
- Ministère du Plan/RD Congo. (2011).** Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. *Deuxième génération (DSCR2)*, Volume I, Draft 3, mai 2011, 127 p.
- Romaniuk, A. (2006).** Démographie congolaise au milieu du XXe siècle: Analyse de l'enquête sociodémographique 1955-1957. *Presses universitaires de Louvain*, 217 p.
- Roy, S.N. (2010).** L'étude de cas In Gauthier, B. (Éd.) 2010. Recherche sociale, 5ème édition. De la problématique à la collecte des données. Québec, Canada, *les presses de l'université du Québec*, pp. 119-226.
- Sabourin, P. (2010).** L'analyse de contenu In Gauthier, B. (Éd.) 2010. Recherche sociale, 5ème édition. De la problématique à la collecte des données. Québec, Canada, *les presses de l'université du Québec*, pp. 415-444.
- Savoie-Zajc, L. (2010).** L'entretien semi-dirigé In Gauthier, B. (Éd.) 2010. Recherche sociale, 5ème édition. De la problématique à la collecte des données. Québec, Canada, *les presses de l'université du Québec*, pp. 337-360.
- Schmitt, A. et Batekita, B. (2015).** Appui au mécanisme de Fonds de Développement Local dans le secteur forestier en République du Congo. Diagnostic des Fonds de Développement Local, Développement d'outils de gestion et révision des textes d'application, Facilitation de dialogues entre acteurs et renforcement des capacités. *Rapport Final de l'Assistance Technique, The IDL Group*, 67 p.
- Secco, L., Da, Re, R., Pettenella, D.M., Gatto, P. (2014).** Why and how to measure forest governance at local level: A set of indicators. *Forest Policy and Economics*, 49: 57-71
- Société de Développement Forestier (SODEFOR). (2010).** Garantie convertible 28/03-Bonkita, *Cahier des charges provisoire* 001/2010, Période 2010-2013, 156 p.
- Stoecker, R. (1991).** Evaluating and Rethinking the case study. *Sociological Review*, 39 (1): 188-112.
- Steinberg, P. F. (2015).** Can We Generalize from Case Studies? *Global Environmental Politics*, 15 (3):152-175.
- Sunam, R.K. et McCarthy, J.F. (2010).** Advancing equity in community forestry: recognition of the poor matters. *International Forestry Review*, 12 (4): 370-382.
- Tremblay, M.A. (1968).** Initiation à la recherche en Sciences Humaines, Montréal, *Mc Graw-Hill*, 425 p.
- <http://www.rgc.cd/> (consulté le 15 mai 2016)